
CONFERENCE ENVIRONNEMENTALE 2013

PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS D'UNIVERSITES (CPU) ET DE LA
CONFERENCE DES GRANDES ECOLES (CGE)

Table ronde 2 : emplois de la transition écologique
--

Objectif général : Intégrer le développement durable dans tous les cursus de l'enseignement supérieur que ce soit en formation initiale ou continue.

- A minima transmettre à tous les étudiants une connaissance des enjeux liés au DD et un ensemble de compétences génériques
- Permettre un approfondissement « métier » le cas échéant (par exemple : médecine/éco-toxicologie, ingénieur/éco-conception etc..)

Constat 1 : les besoins en spécialistes du DD sont limités mais les connaissances des enjeux du DD et les modes d'actions nécessaires à sa mise en œuvre sont l'affaire de tous les métiers

Constat 2 : à l'échelle d'une université ou d'une grande école, l'éducation au développement durable passe autant par des voies informelles, l'établissement d'enseignement supérieur en tant qu'institution, que par des voies formelles (formations) : enseignements et engagement de l'établissement doivent être cohérents

Constat 3 : le développement durable est une dynamique d'innovation et d'expérimentation en soi, il ne peut être déconnecté d'une activité de recherche et notamment de recherche-action

Constat 4 : sans de bons indicateurs il n'y aura pas de bons résultats

- Proposition 1 : La CGE et la CPU estiment indispensable d'engager toutes les universités et les grandes écoles dans une démarche de développement durable Plan Vert à visées de pédagogie intégrale (formelle et informelle), d'ancrage territorial et d'innovation. Pour ce faire les conférences proposent de **mettre des objectifs d'engagement des établissements dans une démarche Plan Vert dans la feuille de route des ministères de tutelles et notamment du MESR.**
- Proposition 2 : La CGE et la CPU estime indispensable d'agir sur la formation initiale et continue du corps enseignant en s'appuyant sur la recherche en éducation à l'environnement et au développement durable. Pour ce faire les conférences proposent de **former tous les formateurs (ESPE) et les docteurs (écoles doctorales) aux enjeux du développement durable et aux évolutions pédagogiques associées (projets, posture de tutorat..).**

Proposition 3 : CGE et la CPU estiment indispensable d'accompagner les salariés dans

l'évolution de leurs compétences (reclassement, reconversion, formation tout au long de la vie). Pour ce faire les conférences proposent de **réaliser un catalogue national des formations continues permettant aux salariés d'acquérir une compétence complémentaire visant le développement durable dans le cadre de leur profession actuelle ou d'une reconversion.**

- Proposition 4 : La CGE et la CPU estime indispensable de s'appuyer sur les outils numériques pour introduire la transdisciplinarité et la pédagogie de projet dans les formations. Pour ce faire les conférences proposent de **créer un comité national réunissant l'ensemble des parties prenantes pour définir la politique nationale en matière TICE au service du développement durable.**
- Proposition 5 : La CGE et la CPU estime indispensable d'évaluer les compétences en DD des étudiants des universités et grandes écoles pour répondre à la fois aux demandes des futurs étudiants et des futurs employeurs. Pour ce faire les conférences proposent de **créer un groupe ad hoc intégrant les conférences, les ministères de tutelles, les organismes d'évaluation, les étudiants et les employeurs ayant pour mission de définir les compétences en matière de DD et de déployer des outils d'évaluation de ces dites compétences (test sur les connaissances à minima, portefeuille ou passeport des compétences génériques, évaluation tutorée..)**
- Proposition 6 : La CGE et la CPU estiment indispensable d'évaluer la capacité des formations à transmettre des compétences en matière de développement durable. Pour ce faire les conférences proposent d'**intégrer les critères d'évaluation du Plan Vert dans les référentiels des organismes d'évaluation/accréditation (AERES, CTI..)**
- Proposition 7: La CGE et la CPU estiment indispensable d'établir un lien entre formation et recherche pour faire évoluer les compétences en matière de développement durable. Pour ce faire les conférences proposent d'**évaluer systématiquement la contribution à la transition écologique de la recherche appliquée dans le cadre des programmes d'investissement d'avenir (labex, IEED et autres projets, SATT), des pôles de compétitivité, des grandes infrastructures, des grands programmes de recherche français, européens et internationaux. Cette étude visera un double objectif : identifier les innovations et les pôles de compétences territoriales moteurs de la transition écologique.**

Table ronde 5 : éducation à l'environnement et au développement durable
--

A) l'établissement d'enseignement supérieur comme lieu de pédagogie intégrale

Enjeux

Le « verdissement » progressif et systématique des disciplines de l'enseignement supérieur comme une **ample sensibilisation de tous les étudiants aux enjeux environnementaux et du**

DD sont indispensables pour accompagner les nécessaires transitions. Dans le contexte d'une implication renforcée des acteurs de l'enseignement supérieur, il importe de **poursuivre les démarches d'intégration du développement durable dans tous les cursus de l'enseignement supérieur** que ce soit en formation initiale ou continue. Au-delà de la création de filières d'expertise ou programmes d'excellence, il est essentiel de s'assurer d'une dissémination des concepts du développement durable dans l'ensemble des cursus quel qu'en soit le programme suivi.

Il s'agit également pour accompagner ce processus de verdissement des diplômes, de mettre en oeuvre une démarche d'identification des compétences pré-professionnelles, demandées par les entreprises, que les élèves et étudiants doivent maîtriser avant leur entrée dans la vie active.

Sur une population d'étudiants adultes, il est par ailleurs primordial de **veiller à une recherche d'exemplarité des établissements d'enseignement supérieur** (gouvernance, gestion des infrastructures, accessibilité, conditions de vie, de logement et d'étude...). Les démarches de développement durable comme le Plan vert (art 55 de la loi Grenelle 1) doivent favoriser cette éco-responsabilité.

Propositions

Dans ce domaine, des actions sont à poursuivre et renforcer concernant :

- Proposition 1 : la valorisation des politiques d'environnement et de développement durable des établissements d'enseignement supérieur :
 - **Soutenir la démarche Plan vert de DD** de l'établissement afin de faire de celui-ci un lieu de pédagogie intégrale
 - Appuyer les travaux engagés par la CPU et la CGE sur **une labellisation DD valorisant la démarche Plan vert de l'établissement**
- Proposition 2 : **l'élaboration de référentiel(s) de compétences et les recommandations pédagogiques associées en matière de développement durable : travaux initié par la CGE et la CPU associant MEDEF, Conférence des titres d'ingénieurs et autres acteurs (services de l'Etat, collectivités, associations ...)**
 - Transmettre à tous les étudiants une connaissance des enjeux liés au DD et un ensemble de compétences génériques,
 - Permettre un approfondissement « métier » le cas échéant (*par exemple : médecine/éco-toxicologie, ingénieur/éco-conception etc...*)
 - Faire évoluer les méthodes pédagogiques : projets collectifs et concrets mélangeant les origines disciplinaires des étudiants et des enseignants ; outils collaboratifs (réseaux, Moocs9...) ; posture de l'enseignant (coach, accompagnant...)
 - Mettre la recherche au service de la pédagogie : recherche transdisciplinaire ; apports de la recherche en EDD, du scolaire au supérieur
 - Créer un Master européen EEDD valide dans toute l'Europe

- Proposition 3 : **la valorisation des compétences des étudiants** : travaux initié par la CGE et la CPU associant MEDEF, Conférence des titres d'ingénieurs et autres acteurs (services de l'Etat, collectivités, associations ...)
 - Evaluer les compétences en DD des étudiants des universités et grandes écoles
 - Test à minima sur les connaissances des enjeux liés au DD
 - Evaluation tutorée individuelle et collective en situation concrète (projet) - portfolio

- Proposition 4 : La promotion des initiatives étudiantes en faveur de l'environnement et du DD.
 - Soutenir les associations étudiantes en valorisant les projets associatifs dans les cursus

B) la formation des formateurs

Enjeux

En lien avec les sous-thèmes précédents et suivants, la **formation de formateurs** sur les enjeux de l'environnement et du développement durable est considérée comme un **levier essentiel de démultiplication et de progrès**.

Cet objectif apparaît **essentiel concernant la formation initiale, comme continue des enseignants et éducateurs professionnels**. Il est tout aussi important de développer des formations de formateurs démultipliant la sensibilisation auprès des décideurs, agents des trois fonctions publiques, comme **des écoles doctorales**.

Propositions Proposition 6 : Adopter un plan national d'action de formation des enseignants à l'écologie et au développement durable dans le cadre des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ; créer des sessions et parcours de formation initiale, permanente et continue ; introduire un module dans le cahier des charges des ESPE ;

- Proposition 7 : Intégrer un volet de sensibilisation et d'EEDD dans les stratégies et démarches de développement durable de tous les établissements et organismes publics et privés de formation initiale, permanente, continue et d'enseignement supérieur ;

- Proposition 8 : Développer la recherche-action en EEDD et le développement d'axes transversaux de recherche active et d'expérimentation pratique pour aider à développer des compétences multiples [*savoirs/savoir-faire (capacités)/savoir-être (attitudes)*]

- Proposition 9 : Soutenir la mise en place des modules d'intégration du développement durable dans les formations des animateurs territoriaux, éducateurs professionnels, les diplômés de la jeunesse et des sports, etc, en lien avec les Opcas, le Cnft, les collectivités.